

La voix des professionnels de la forêt

Canadian Institute of Forestry/Institut forestier du Canada

Énoncé de politique N° 2
janvier 2001



Les systèmes de certification forestière

Enjeux

Parmi les enjeux reliés aux processus de certification, on retrouve les suivant :

1. Même si les principaux processus de certification sont présents au Canada, il existe plusieurs autres processus en vigueur dans le monde. En bout de ligne, il faut qu'il ait une certaine rationalisation de ces processus pour des types de forêts semblables. Au minimum, il est requis d'établir une reconnaissance mutuelle ou encore une équivalence des différentes normes utilisées par ces nombreux systèmes.
2. Des processus de certification à prix raisonnable et à une échelle adéquate sont requis pour les petites propriétés. Des processus de groupe sont disponible au niveau des systèmes de l'Organisation internationale de la normalisation (ISO), de l'Association canadienne de normalisation (CSA) et du Forest Stewardship Council (FSC). Toutefois, ils requièrent tous un organisme parapluie ou un groupe coopératif pour agir au nom de chaque propriétaire.
3. Les questions au niveau des paysages, tel le besoin de désigner un pourcentage du territoire comme « zone protégée », ne peuvent être toujours résolues par les processus de certification agissant à l'échelle de l'unité d'aménagement forestier. La résolution de ces questions pourrait nécessiter l'intervention gouvernementale au moyen de la planification de l'utilisation du territoire.
4. Les méthodes d'accréditation des vérificateurs sont significativement différentes entre les systèmes de certification. L'inscription d'un Système de gestion environnementale selon ISO, ou l'inscription de Territoires forestiers définis sous la CSA, est atteinte suite à la vérification réussie effectuée par une tierce partie qui se trouve à être un registraire agréé par le

Conseil canadien de normalisation. La certification d'une unité d'aménagement forestier selon le FSC est réalisée suite à la vérification réussie par une tierce partie qui est un organisme de certification agréé par le FSC. En conséquence, selon l'ISO et la CSA, les processus d'élaboration des normes et l'agrément des vérificateurs sont deux choses distinctes, tandis que ces deux processus sont sous le contrôle de l'organisme FSC.

5. Au sujet des logos des produits, les principales questions sont relatives à :
 - La chaîne de fabrication
 - L'utilisation de fibres ou de matériaux recyclés; et
 - L'incorporation partielle de bois non-certifié dans les produits certifiés.

Le FSC a une politique de seuil minimal et des directives d'étiquetage au sujet de l'utilisation de leur logo sur les produits de bois certifié.

6. La certification (ou plutôt son absence) pourrait devenir une barrière non tarifaire au commerce. En conséquence, plutôt que d'obtenir des produits de bois certifié correspondant à une niche d'un produit spécialisé, ou d'avoir des producteurs qui reçoivent un prix majoré pour les produits de bois certifié, le résultat pourrait être une perte d'une part du marché pour les producteurs dont les opérations et les produits ne sont pas certifiés.

Contexte

La certification est une activité volontaire, issue des marchés, conçue pour démontrer que les opérations forestières sont effectuées selon une norme reconnue qui présume la durabilité de la ressource. On assume que l'intérêt du consommateur est marqué et que ces mêmes con-

sommateurs feront une discrimination entre les produits forestiers en provenance des forêts qu'ils croient être aménagées selon des principes de durabilité. À cet effet, la certification a la possibilité de devenir un facteur-clé au niveau du commerce international des produits forestiers.

Le Canada est une nation forestière dont les forêts couvrent près de 50 % de son territoire, soit 417.6 millions d'hectares. De ce territoire forestier, 235 millions d'hectares sont considérées comme étant des « forêts commerciales » capables de produire du bois et des produits non-ligneux. À ce jour, seulement 120 millions d'hectares sont aménagés, principalement pour la production de bois. Les forêts canadiennes sont à la base de plusieurs autres industries, dont le tourisme, les loisirs, le commerce des fourrures, les aliments prélevés en forêt et les produits de l'érable. Les forêts du Canada procurent également une multitude de bénéfices sociaux, environnementaux et culturels.

Le Canada s'est rallié au concept de l'aménagement forestier durable (AFD). Les membres de la communauté forestière ont clairement déclaré leur engagement envers l'AFD en signant l'Entente sur les forêts du Canada (1998), qui accompagnait le renouvellement de la Stratégie forestière du Canada. L'atteinte de l'AFD doit être démontrée tant au Canada que pour les partenaires commerciaux du Canada. La certification a la capacité de vérifier que les opérations forestières répondent à toutes les normes écologiques, économiques et sociales du système retenu de certification. À cet effet, les hectares de territoires forestiers inscrits/certifiés selon les principaux processus de certification disponible au Canada continuent d'augmenter.

Le CIF/IFC et la certification

La certification est sur le point de devenir un facteur déterminant de la démonstration réussie de l'AFD au Canada. En tant que tel, l'Institut endosse le concept de certification et plaide pour l'utilisation continue et le développement des systèmes de certification. À cet effet, l'Institut :

1. Poursuivra, en tant que signataire de l'Entente sur les forêts du Canada, de voir à l'implantation de l'AFD au Canada.

2. Reconnaîtra les systèmes de certification volontaire comme étant un geste de bonne foi envers la poursuite de l'AFD.
3. Supportera la position que tout système de certification utilisé au Canada doit respecter les législations, les règlements, les normes, les politiques et les pratiques de chaque juridiction.
4. Reconnaîtra et fera la promotion que la certification est une décision volontaire qui doit être prise par les propriétaires/aménagistes forestiers et qu'aucune barrière empêchant l'atteinte de la certification (incluant les coûts) ne devrait exister sous aucun système.
5. Encouragera les parties impliquées à obtenir toutes les informations disponibles sur les différents systèmes de certification lorsqu'elles prennent la décision d'obtenir une certification.
6. Encouragera les gouvernements à appuyer le concept de certification au moyen :
 - De la participation à des activités de certification lorsque requis en tant que propriétaire, attribuer de licence, de régulateur ou d'aménagiste forestier.
 - De la gestion des questions d'aménagement au niveau du paysage, qui ne peuvent être résolues au niveau de l'unité d'aménagement forestier.
 - De confirmer aux partenaires commerciaux du Canada le degré et l'étendu de l'AFD pratiqué dans les forêts canadiennes et le niveau de certification forestière réussie au Canada.
7. Encouragera la rationalisation des normes de certification des types de forêts semblables et la poursuite de la reconnaissance mutuelle ou encore des équivalences entre les différentes normes de certification.
8. Informera les parties intéressées sur la certification au moyen de plusieurs modes de communication.
9. Surveillera et fera rapport sur le progrès de la certification en AFD dans tout le Canada.

Cet énoncé sera révisé janvier 2005.



CANADIAN
INSTITUTE
OF FORESTRY

INSTITUT
FORESTIER
DU CANADA

151, rue Slater, Bureau 606
Ottawa ON, Canada K1P 5H3
Téléphone : 613-234-2242
Télécopieur : 613-234-6181
courriel : cif@cif-ifc.org
Internet : www.cif-ifc.org

Le Canadian Institute of Forestry/Institut forestier du Canada (CIF/IFC) est le porte-parole national des praticiens de la foresterie. Le CIF/IFC, fondé en 1908, représente les membres qui sont des forestiers, des technologistes et des techniciens forestiers, des enseignants des chercheurs et autres personnes ayant un intérêt professionnel pour la foresterie. La mission de l'Institut est « *d'assumer un leadership national en foresterie, de promouvoir la compétence parmi les professionnels de la foresterie, et d'accroître la sensibilisation du public sur les enjeux forestiers canadiens et internationaux.* »

Nous sommes des personnes ayant un intérêt professionnel en foresterie, à l'emploi des gouvernements, de l'industrie, dans le domaine de l'enseignement et de la consultation. Nos membres se basent sur leur formation académique, leur formation technique et leur expérience pour aider à gérer les forêts du Canada et à sensibiliser le public canadien envers les forêts.